

**Adoption de la tarification 2017 de mise à disposition du hall et de l'auditorium du bâtiment central – Additif cas n° 5.**

## Conseil d'administration du 6 mars 2017

### Délibération 2017/03/CA-012

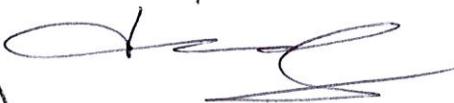
*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent l'additif « cas n° 5 » aux tarifs 2017 de mise à disposition du nouvel espace de diffusion des savoirs - hall et auditorium du bâtiment central (document joint).**

Toulouse, le 6 mars 2017  
Le Président,

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35  
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 22  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 8  
Ne prennent pas part au vote : 0

## Tarifs (HT) de mise à disposition des locaux

### - Cas 5 -

### Colloques/événements organisés par des laboratoires, avec droits d'entrée (subvention et/ou billetterie)

**Le tarif de la mise à disposition comprend :**

- location des espaces
- accès parkings
- accès local traiteur
- fluides (chauffage, eau, électricité)
- wifi
- écrans d'information
- frais de gestion de dossier

**A ce tarif, s'ajoutent les :**

**Prestations obligatoires\***, facturées au coût réel.

A titre indicatif sur une base de 8 heures :

- agent de sécurité (1 agent) : 163 €
- régisseur : 265 €
- nettoyage des locaux (hall, auditorium, sanitaires) : 334 €

**Prestations complémentaires à la demande\***, facturées selon devis du prestataire :

- hôtesse d'accueil
- vestiaire
- captation et retransmission vidéo
- photographe
- traiteur

\* Des frais de gestion équivalent à 4% s'ajoutent aux prestations obligatoires et complémentaires

|   |            |          |
|---|------------|----------|
| Journée base de 8h<br>(de 9h à 18h)                     | Salle      | Tarif HT |
|   | Auditorium | 1 400    |
|   | Hall       | 700      |
| Journée base de 4h<br>(de 9h à 18h)                     | Salle      | Tarif HT |
|   | Auditorium | 840      |
|   | Hall       | 420      |
| Soirée (période de 4h<br>consécutives entre 18h et 24h) | Salle      | Tarif HT |
|   | Auditorium | 1 400    |
|   | Hall       | 700      |

Les tarifs pour la mise à disposition des espaces sur une ½ journée (période consécutive de 4h entre 9 h et 18h) équivalent à 60% du tarif journalier.

Les tarifs pour la mise à disposition des espaces en soirée (période consécutive de 4h entre 18h et 24h) équivalent à 100% du tarif journalier.